

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n°: 22.05.04

Date de convocation : 2 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux Le 10 juin à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine	Х		
ITIER Jean-Paul		Х	
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier		Х	Alain ASTRUC
POURQUIER Jean-Paul		Х	
RECOULIN Isabelle		Х	
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis	Х		
TUFFÉRY Julien		Х	

CHALEUR RENOUVELABLE

Gestion déléguée du Fonds Chaleur

Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE est lauréat du Contrat de Développement Territorial de l'ADEME pour le développement de la Chaleur renouvelable en Lozère. En lien avec son rôle d'opérateur territorial de chaleur renouvelable et afin de soutenir des projets de taille modeste, le SDEE assure également la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord a été formalisé officiellement par la signature :

- d'une *convention de financement* le 27 novembre 2019, permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement des énergies renouvelables thermiques sur son territoire ;
- d'un *accord cadre* le 22 juin 2020, qui détermine les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur ;
- d'une *convention de mandat* le 27 août 2020, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d'une commission d'attribution des aides composée du SDEE et de l'ADEME. Il est précisé que l'ADEME reste seule décisionnaire dans l'attribution des aides.

Les dossiers ci-après viennent d'être finalisés et il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider leur financement :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention SDEE	Cofinancement Région
BOIS ENERGIE			
Travaux			
SCI du Pont Saint Laurent			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour un	58 074 €	28 320 €	8 258 €
immeuble de neuf logements à Mende			
SCI Les Carces			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour	55 721 €	15 616 €	20 981 €
trois immeubles d'habitations à Mende			
Commune de St Alban sur Limagnole	47.0E2.£	33 567 €	0€
Optimisation de réseau de chaleur bois communal	47 953 €	33 307 €	U€
EARL Ferme du Mazel			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour la	30 883 €	11 040 €	10 578 €
Ferme du Mazel, à Antrenas			
Département de la Lozère			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour le	120 920 €	67 200 €	29 536 €
collège du Collet-de-Dèze			
SIVOM La Montagne			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour le	123 537 €	33 600 €	58 859 €
bâtiment de la Recyclerie, à Rimeize			
Association André Coindre			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour	819 640 €	340 880 €	199 326 €
l'ensemble St Pierre St Paul, à Langogne			
Association L'Arécup			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour la	63 593 €	20 352 €	20 751 €
Ressourcerie de Mende			20,020
EI GRANIER Céline			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour un	37 683 €	21 449 €	- €
corps de ferme à Sainte Hélène	37 000 0	22 1.3 0	
SARL NEST			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour	32 377 €	12 448 €	8 488 €
l'ancienne gare d'Aumont-Aubrac	323776	12 110 0	0 700 0
EI THOUZELLIER Philippe			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour un	41 371 €	13 120 €	13 365 €
immeuble de trois logements, à Mende	413716	13 120 0	13 303 €
GEOTHERMIE			
Etudes			
SCI L'Estival			
Réalisation d'une étude de faisabilité d'une installation	5 700 €	1 995 €	1 995 €
de chauffage par géothermie à Fontans]	1 333 6	1 333 6
Travaux	<u> </u>		
Commune de Bourgs sur Colagne			
Réalisation d'une installation de géothermie pour une	212 822 €	34 080 €	101 522 €
salle des fêtes et une école à Bourgs sur Colagne	=== 3== 3		
	4.650.074.6	622.667.6	470 650 6
Total	1 650 274 €	633 667 €	473 659 €

Délibération n°: 22.05.04

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

APPROUVE le financement des opérations présentées ci-dessus, validées par l'ADEME lors de la commission d'attribution des aides du 19 mai dernier ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 048-254800022-20220610-20220504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.